

La filière littéraire au lycée

Les études littéraires sont ouvertes à tous. Elles apportent aux élèves des compétences pour des métiers incroyablement divers, que ce soit par leur nombre, leurs orientations ou les domaines d'activités concernés. Elles offrent ainsi des débouchés bien plus vastes qu'on ne le pense. Elles sont surtout en lien étroit avec le monde contemporain et elles s'inscrivent pleinement dans ses évolutions.

Toutes les filières au lycée comportent des enseignements littéraires, que la série L permet d'approfondir. Celle-ci conjugue en effet l'enseignement de connaissances étendues et l'acquisition de capacités d'analyse rigoureuses. Elle développe ainsi la curiosité intellectuelle et la sensibilité de chacun tout en dispensant une solide culture générale.

Un **glossaire** proposé en fin de document apporte des précisions sur les termes ou expressions suivis d'un astérisque dans le développement qui suit.

1. La seconde : une année de découverte

Si elle poursuit ce qui est enseigné au collège, l'année de seconde est placée sous le signe de la nouveauté et de la découverte.

- Le **cours de français** permet de découvrir des **textes littéraires** variés et plus difficiles qu'au collège ; il cherche à en approfondir l'analyse et l'interprétation.

L'année de seconde permet également de découvrir les différentes possibilités qui s'offrent aux élèves pour construire leurs choix d'orientation.

- Pour cela, ils choisissent, en accord avec les familles, deux **enseignements d'exploration** :
 - un premier à orientation économique : « sciences économiques et sociales » (SES) ou « principes et fondements de l'économie et de la gestion » (PFEG)
 - un second à choisir parmi une vaste liste en fonction de ce que chaque établissement propose.
 - . Il est important de noter que tout élève peut demander à poursuivre en première littéraire, quel que soit les enseignements d'exploration suivis en seconde.
- Certains d'entre eux permettent néanmoins davantage de mesurer l'intérêt pour la filière. C'est particulièrement le cas des enseignements « *littérature et société* » ; « *arts visuels* » ; « *création et activités artistiques* » ; « *informatique et création numérique* » (1h30 par semaine), « *langues et cultures de l'Antiquité* » (grec ou latin), ou « *langue vivante 3 étrangère ou régionale* » (3h par semaine).
- Les élèves peuvent enrichir leur formation grâce au choix d'une ou plusieurs **options facultatives*** : poursuite de l'étude d'une langue ancienne (grec ou latin) ; étude d'une troisième langue vivante ; option(s) facultative(s) artistique(s) (théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, danse).

2. La première et la terminale L : un cycle pour chercher et trouver sa voie

2.1. Les classes de première et terminale forment un cycle de spécialisation qui poursuit un double-objectif :

- l'obtention du diplôme du baccalauréat littéraire indispensable à la poursuite d'études supérieures.
- la construction d'un projet d'orientation dans le supérieur afin de préparer un métier et donc l'entrée dans la vie active.

2.2. La série L définit quatre grands profils, en fonction des spécialités choisies :

- lettres-langues, avec deux ou trois langues vivantes
- lettres classiques avec une ou deux langues anciennes (latin et / ou grec)
- lettres-arts
- lettres-mathématiques

2.3. La filière littéraire comprend :

- Un tronc commun aux trois séries générales (L/ES /S). Il est destiné à délivrer une culture générale fondamentale.
- Des enseignements obligatoires spécifiques à la filière L :
 - deux heures de **français** en plus pour étudier un programme de **littérature*** propre à la série. Ce cours vient enrichir et diversifier les approches des œuvres et des problématiques littéraires. Il développe par ailleurs l'initiation aux divers langages et formes artistiques. Cet enseignement s'inscrit dans la préparation des épreuves anticipées de français (E.A.F*), souvent appelées « bac de français ».
 - deux heures de **littérature en langue étrangère*** (LELE) qui permet de donner accès en langue originale à des textes littéraires majeurs.
 - deux heures **d'enseignement scientifique***. Il est spécifiquement pensé pour les élèves de la série. Il leur permet d'acquérir des connaissances essentielles en sciences et vie de la terre ainsi qu'en physique-chimie. Les connaissances scientifiques font en effet partie intégrante de la culture générale.
Important : le français-littérature et les sciences sont évalués de manière anticipée (E.A.F*) à la fin de l'année de première (évaluation écrite et orale en français ; évaluation écrite en sciences). Les résultats sont comptabilisés pour le baccalauréat.
- Une « spécialité* » que les élèves choisissent en fonction de leurs goûts et intérêts parmi les suivantes :
 - un approfondissement d'une de leurs **langues vivantes**. Il s'agit d'un enseignement dit « de complément » d'une des langues vivantes déjà suivie en LV1 ou LV2.
 - **langues et cultures de l'Antiquité**.
 - **arts** : au choix, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, danse, arts du cirque.
 - **mathématiques***

Comme pour les enseignements d'exploration en seconde ou encore les options, l'offre varie d'un établissement à un autre.

2.4. En classe de terminale, la filière L se caractérise aussi par :

- trois ou quatre heures en plus de **philosophie** qui ouvrent de nouveaux champs de réflexion.
- deux heures de **littérature***. Le cours consiste en l'étude de deux œuvres littéraires qui relèvent d'un programme national et dont l'une est mise en relation avec l'étude de l'image (fixe ou animée).
- la possibilité dans certains lycées de choisir l'option « **droit et grands enjeux du monde contemporain** ».
- la poursuite de la littérature en langue étrangère et la spécialité débutée en première.
- chaque élève peut également affirmer son profil grâce à des options facultatives.

Par la diversité des possibilités et des choix qu'elle offre, la filière littéraire propose des contenus disciplinaires et culturels aussi riches que divers. Elle stimule la réflexion et la nourrit de connaissances solides. Elle dote enfin chaque élève de capacités d'analyse rigoureuses et développe l'esprit critique.

Elle assure ainsi une meilleure insertion dans l'enseignement supérieur en fonction des profils de chacun. Les études littéraires permettront ensuite de déterminer et singulariser les parcours individuels.

La formation littéraire permet en effet d'ouvrir sur des débouchés nombreux et variés. Grâce à l'étendue des compétences acquises, les élèves qui ont suivi un cursus littéraire sont aujourd'hui recherchés et prisés dans de très nombreux secteurs d'activités professionnelles.

GLOSSAIRE

COEFFICIENTS DES EPREUVES DU BAC L :

Ils sont répertoriés à l'adresse suivante

<http://eduscol.education.fr/pid23233-cid58534/serie-l-a-partir-de-2013.html>

ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION

(*en seconde*) :

Les élèves, en accord avec les familles, choisissent obligatoirement deux enseignements d'exploration destinés à leur faire découvrir des champs et des objets d'étude nouveaux ainsi que des méthodes propres à certains domaines de compétences et d'activités. Le premier est obligatoirement de nature économique (« sciences économiques et sociales » ou « pratiques et fondements de l'économie et de la gestion »). Le choix du second est libre mais reste relativement conditionné par l'offre que propose chaque établissement.

La liste de tous les enseignements d'exploration possibles est disponible sur le site de l'ONISEP (lien en bas de page).

ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

(*en première et terminale*)

Chaque élève de première et terminale L doit choisir une spécialité qui déterminera le profil du bac L qu'il prépare. On distingue quatre grands types de spécialités :

- . **lettres classiques** (avec latin et / ou grec)
- . **langues** (avec étude approfondie d'une des langues vivantes, le plus souvent la LV1)
- . **arts** (avec étude théorique et pratique d'un art : théâtre, cinéma, musique, arts plastiques...)
- . **mathématiques**

Cette spécialité est évaluée en terminale. Son coefficient varie selon le choix effectué mais est toujours de 4 minimum.

Pour connaître les spécialités proposées dans chaque établissement, consulter les sites internet des lycées.

EPREUVE ANTICIPEE DE FRANÇAIS (E.A.F) :

Il s'agit du « bac de français » qui se prépare dès la seconde et tout au long de l'année de première, quelle que soit la série. Il consiste en :

- . une épreuve écrite de 4 heures de coefficient 3 en L. Elle porte sur l'une des parties du programme qui en comprend 6 (appelées « objets d'études ») pour la série littéraire.
- . un oral de 50 minutes (30 minutes de préparation, 20 minutes de passage) de coefficient 2. L'oral porte

tout d'abord sur un texte étudié en classe pendant l'année (les candidats de série L en présentent environ 25) puis sur l'ensemble du travail réalisé dans une séquence de cours (les élèves de L travaillent généralement 8 à 10 séquences différentes dans l'année).

LITTÉRATURE (*en classe de première*) :

Il s'agit de deux heures spécifiques à la série littéraire. Elles viennent compléter ce qui est travaillé en cours de français mais portent sur un programme propre à cette filière.

À noter : les élèves de L ont donc 4 heures de français + 2 heures de littérature. A cela s'ajoute dans beaucoup d'établissements une heure d'« accompagnement personnalisé » plus spécifiquement en lien avec la préparation de l'E.A.F., notamment l'acquisition des compétences méthodologiques ou encore le travail de l'expression et de la communication.

LITTÉRATURE (*en classe de terminale*) :

Les élèves de série S ou ES n'étudient plus le français et la littérature en terminale puisque les épreuves sont passées en fin de 1^{ère} et que tous découvrent la philosophie.

Seuls les élèves de terminale L poursuivent l'approfondissement de la réflexion sur des problématiques spécifiquement littéraires. Il s'agit d'un cours de deux heures par semaine qui donne lieu au baccalauréat à une épreuve écrite de deux heures et de coefficient 4.

À noter : au total, les épreuves de français-littérature représentent, cumulées, le plus gros coefficient de la série L : 5 en première (3 pour l'écrit + 2 pour l'oral) et 4 en terminale, soit un total de 9.

LITTÉRATURE EN LANGUE ETRANGERE :

Il s'agit d'un enseignement propre à la série L, d'une durée de deux heures par semaine.

Les élèves s'initient à la lecture et à l'étude d'œuvres littéraires (œuvre intégrale ou extraits d'œuvres variées) en langue originale.

La plupart du temps, les élèves étudient des œuvres qui appartiennent au patrimoine culturel de la LV1 qu'ils ont choisie.

À noter : cet enseignement n'est pas proposé pour des langues vivantes dont l'étude est considérée comme plus « rare ».

OPTIONS FACULTATIVES :

Au cours de leur scolarité, les élèves peuvent choisir de compléter leur formation par des options facultatives, qui recouvrent souvent des domaines linguistiques (langues anciennes, LV3, langues régionales) ou artistiques. L'offre de formation dépend de chaque établissement et est consultable sur les sites internet des différents lycées.

Au baccalauréat, les élèves peuvent s'inscrire pour 2 options facultatives, y compris pour des disciplines qu'ils n'ont pas étudiées dans le cadre d'un enseignement spécifique en première et terminale. Ils doivent alors préparer l'épreuve de manière autonome. Ils choisissent les options qu'ils souhaitent présenter lors de l'inscription au baccalauréat. Celle-ci se fait dans chaque établissement au cours du mois de décembre de l'année de terminale.

Les options sont évaluées en terminale par des oraux qui ont lieu au mois de mai. Ces sont des options « valorisantes » pour les candidats. Seuls les points supérieurs à 10/20 sur comptabilisés et sont multipliés par un coefficient 2 (3 pour le latin et le grec).

MATHEMATIQUES :

Les élèves de L n'ont plus d'enseignement obligatoire en mathématiques. Ils peuvent néanmoins les choisir comme « enseignement de spécialité ». Ils suivent alors un programme qui correspond pour l'essentiel à celui enseigné dans la série ES. Cela peut notamment s'avérer précieux pour les élèves qui pensent se diriger vers des études supérieures où ils auront besoin d'outils statistiques (sociologie, psychologie...) ou des métiers dont la formation comprend des enseignement qui intègrent des outils mathématiques (professeurs des écoles, métiers des sciences et techniques des activités physiques et sportives, infirmiers...).

SCIENCES :

La culture scientifique fait partie de la culture générale. C'est pourquoi, les élèves de L, comme les élèves de ES, suivent un enseignement de « sciences » destiné à leur donner les fondements d'une culture scientifique. Il comprend une heure par semaine de sciences et vie de la Terre et une autre heure de physique-chimie. Au baccalauréat, l'évaluation regroupe ces deux disciplines et se fait par le biais d'une épreuve écrite d'une heure et demie de coefficient 2.

Les élèves doivent faire preuve des mêmes compétences d'analyse, de construction de la réflexion, d'argumentation critique et d'expression que celles travaillées par ailleurs en français ou en histoire-géographie.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

1. sur la seconde et l'orientation (et notamment les enseignements d'exploration) :

www.onisep.fr/content/.../file/Apres_3e_Rentree_2015_Creteil_IDF.pdf

2. sur la première L :

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/Classe-de-1re-L-serie-litteraire>

3. sur le bac L :

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/Bac-general-L-serie-litteraire>